



28<sup>ème</sup> Assemblée générale  
de la Commission Arc Atlantique

## Déclaration finale Pamplona 2016

2/3 juin 2016 - Pamplona (Navarre-Espagne)

---

### *Les messages de la Commission Arc Atlantique aux décideurs européens*

---

L'objectif de cette Déclaration finale est de transmettre les propositions de la Commission Arc Atlantique de la CRPM aux décideurs européens dans la perspective de la révision du cadre budgétaire pluriannuel attendue pour l'automne 2016. Au-delà, elle vise à renforcer les synergies entre les politiques communautaires et régionales pour augmenter leurs impacts sur les territoires atlantiques. Ces messages serviront de base aux actions entreprises par la Commission Arc Atlantique dans le cadre de ses différents groupes de travail.

Ainsi, les membres de la Commission Arc Atlantique de la CRPM, réunis en Assemblée Générale à Pamplona (Navarra) les 2 et 3 juin 2016, souhaitent transmettre les messages politiques suivants:

### **ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES**

**Le développement des Énergies Marines Renouvelables (y compris l'éolien *offshore* posé et flottant) sur toute la façade atlantique européenne constitue une priorité pour la Commission Arc Atlantique. En son sein, des échanges entre élus, techniciens et acteurs de la filière sont organisés tout au long de l'année dans le groupe de travail « Énergies Marines Renouvelables ». C'est dans cet esprit de concertation et de dialogue que la Commission Arc Atlantique souhaite transmettre les messages suivant. Dans le domaine des Energies Marines Renouvelables, la Commission Arc Atlantique:**

1. **Salue** les efforts de l'UE pour encourager le déploiement des énergies marines renouvelables en Europe. Ces efforts sont clairement relayés dans les Régions atlantiques qui soutiennent l'expansion de cette source d'énergie alternative et décarbonée dans leurs territoires. Les énergies marines renouvelables sont cruciales pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de carbone. Elles sont également indispensables à la diversification et à l'innovation dans les industries maritimes pour créer de la croissance et des emplois durables dans les Régions atlantiques. Leur développement et installation doivent être à tout moment compatibles avec les activités déjà existantes, en particulier la pêche, la conchyliculture et l'aquaculture.
2. **Souligne** l'importance de soutenir l'innovation tout au long de toute la chaîne de valeur et pour les différents types d'énergie (éolien, courants, marées, vagues, énergie thermique des mers, gradients de salinité, etc.). Seul un soutien fort de l'Union européenne aux acteurs de la recherche, de la formation et de l'industrie permettra de faire de l'Arc Atlantique le fer de lance mondial du développement des énergies marines renouvelables. Au niveau régional, les Régions reflètent cette nécessité d'investir sur la chaîne de valeur des énergies marines renouvelables via leurs Stratégie de Spécialisation Intelligente. La Commission Arc Atlantique contribuera à la coordination des stratégies et des investissements à l'échelle du bassin atlantique.

3. **Demande** une clarification du régime des aides d'Etat pour mieux organiser l'essor de la filière des Énergies Marines Renouvelables. La Commission Arc Atlantique demande que la réglementation en matière d'aides d'État ne constitue pas un frein au développement des projets d'Énergies Marines Renouvelables. Dans ce contexte, nous demandons que la future plateforme d'investissement consacrée aux Énergies Marines Renouvelables dans le cadre du Plan Juncker puisse faciliter l'accès aux financements pour les entreprises atlantiques dans un cadre juridique clarifié et harmonisé.
4. **Suggère** que l'Union européenne facilite et accompagne le processus de dérisquage nécessaire à l'installation des Energies Marines Renouvelables via un soutien financier spécifique (fonds provenant du soutien à la Politique Maritime Intégrée du FEAMP ou autre. En identifiant les meilleures pratiques en matière administrative (obtention des permis), environnementale et d'acceptabilité sociale sur toute la façade atlantique, les Régions disposeraient d'un cadre simplifié pour à la fois attirer plus facilement les investisseurs et permettre à leurs acteurs de se positionner au-delà de leur seul marché national. De plus, de tels projets à l'échelle transnationale permettraient une bonne mise en œuvre de la Directive Planification de l'Espace Maritime (PEM), tout en prenant en compte les risques environnementaux comme demandé par la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).

\*\*\*\*\*

## STRATÉGIE ATLANTIQUE

La Commission Arc Atlantique s'est très fortement investie dans la préparation de la Stratégie Atlantique ainsi que dans la définition de son Plan d'Action. Grâce à son groupe de travail « Stratégie Atlantique », la Commission Arc Atlantique a pu transmettre de nombreuses propositions aux institutions, en particulier à la Commission (DG Mare et DG Regio), mais aussi aux cinq États membres atlantiques. Concernant le développement de la Stratégie Atlantique, la Commission Arc Atlantique :

5. **Salue** les efforts réalisés par les 5 Etats membres atlantiques, le Parlement et la Commission européenne pour allouer un budget dédié à la mise en œuvre du Plan d'Action de la Stratégie Atlantique dans le programme de travail 2017-2018 du FEAMP. Le budget prévisionnel d'1 million d'euros actuellement en discussion nous paraît très faible pour engager des actions structurelles dans l'Atlantique. En conséquence, la Commission Arc Atlantique appelle les États membres et les Institutions européennes à poursuivre les efforts budgétaires pour donner plus de réalité à la Stratégie Atlantique.
6. **Demande** un « bonus » dans les différents fonds et financements européens pour les projets visant expressément à réaliser les priorités du Plan d'Action de la Stratégie Atlantique. Ce bonus pourrait se traduire par un taux de co-financement supérieur de 5% à celui des autres projets. Ce bonus permettrait de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'Action en créant un appel d'air en faveur des porteurs de projets qui souhaitent décliner les priorités du Plan d'Action de la Stratégie en projets opérationnels sur les territoires.
7. **Réaffirme** l'importance d'une vraie gouvernance ouverte et multi-niveau de la Stratégie Atlantique. L'intérêt de la Stratégie Maritime Atlantique est de pouvoir aligner les priorités politiques des différents niveaux de gouvernance (Union européenne, États membres, Régions, villes). Il est donc nécessaire que les Régions soient visiblement et pleinement associées à la gouvernance de cette Stratégie. Nous demandons que la Région présidant la Commission Arc Atlantique, en coordination avec toutes les Régions membres, puisse participer aux réunions à haut niveau de la Stratégie Atlantique.
8. **Exprime son soulagement** concernant le lancement du programme Interreg Espace Atlantique et de ses premiers appels à projets le 26 avril 2016. La Commission Arc Atlantique regrette néanmoins profondément le retard de plus de deux ans pris par ce programme qui menace l'exécution complète de son budget. Nous en appelons en conséquence à un soutien politique fort de toutes les autorités pour favoriser son bon déroulement d'ici à 2020. La Commission Arc Atlantique mettra tout en œuvre pour mobiliser ses membres autour de ce programme.

\*\*\*\*\*

## TRANSPORTS ET ACCESSIBILITÉ

**La Commission Arc Atlantique est très attentive au développement de la politique européenne des Transports et du Réseau Trans-Européen de Transports (RTE-T) dans ses territoires. Cette politique a un très fort impact territorial et doit être équilibrée au bénéfice de toutes les Régions. Dans ce contexte, la Commission Arc Atlantique:**

9. **Demande** un véritable Corridor Atlantique couvrant les cinq Etats membres Atlantiques (Portugal, Espagne, France, Royaume-Uni et Irlande) afin de garantir une meilleure connectivité entre les territoires atlantiques d'une part et entre ces territoires et le reste de l'Europe d'autre part. Le corridor atlantique actuel doit être modifié en ce sens à l'occasion de la prochaine révision des corridors du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE). Il doit en outre être complété par un réseau d'Autoroutes de la Mer reliant les ports atlantiques entre eux, y compris ceux du réseau global, afin de renforcer la compétitivité de tous les territoires atlantiques.
10. **Demande** que la réalisation des tronçons (notamment transfrontaliers) déjà identifiés sur les Corridors s'accompagne d'une meilleure prise en compte des projets situés dans les Régions hors de ces Corridors. Les projets reliant les régions périphériques aux Corridors contribuent à améliorer la compétitivité pour toutes les Régions de la façade atlantique. Dans le cadre des prochains appels du MIE, les projets situés dans les Régions de l'Arc Atlantique devraient faire l'objet d'une attention particulière afin de favoriser une couverture équilibrée du territoire européen.
11. **Salue** les efforts de dialogue entre les instances européennes et les Régions atlantiques en leur permettant notamment de participer aux Forums des Corridors. La Commission Arc Atlantique souhaite profiter de ce cadre favorable pour transmettre des propositions d'amélioration des tracés existants sur la base d'études identifiant les besoins des acteurs économiques des Régions de la Commission Arc Atlantique.

\*\*\*\*\*

## PÊCHE ET AQUACULTURE

**Les questions liées à la pêche et à l'aquaculture sont primordiales pour toutes les Régions de l'Arc Atlantique. Dans un secteur en profonde mutation, les réglementations européennes sont souvent très mal perçues par les acteurs de la filière. Il est nécessaire de renforcer le dialogue et la cohérence entre les réglementations européennes et les politiques régionales de soutien à la filière. Pour cela, la Commission Arc Atlantique:**

12. **Se fait l'écho** des inquiétudes de la filière concernant l'obligation de débarquement. Le manque de données, ainsi que l'approbation tardive des programmes opérationnels pour le nouveau Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) risquent de fragiliser certains segments de la filière. La Commission Arc Atlantique demande à ce que la Commission européenne ouvre très rapidement un dialogue constructif avec les Régions, les États membres et les pêcheurs afin d'identifier les solutions efficaces visant à limiter les impacts socio-économiques de l'obligation de débarquement. Ce faisant, il faudra que ce dialogue ait un impact sur la répartition des quotas existants, sur la mise en œuvre correcte de cette réglementation et sur la nécessité de la réadapter aux réalités des pratiques de pêche.
13. **Rappelle** que les Régions doivent avoir un rôle essentiel et officiel dans la mise en œuvre de la Politique Commune de la Pêche (PCP). La Commission Arc Atlantique demande que les Régions soient membres à part entière des différents Conseils Consultatifs existants afin de renforcer le lien et la cohérence entre les politiques communautaires et les politiques régionales. La Commission Arc Atlantique offre une plateforme pluri-régionale idéale pour faciliter les discussions sur la mise en place de plans de gestion présents et futurs.
14. **Félicite** la Commission européenne pour le lancement de l'initiative « Blue Careers » qui s'inscrit dans la continuité du projet pilote européen « Vasco da Gama » porté par la CRPM pour la mise en place d'un Erasmus maritime. La Commission Arc Atlantique souligne que d'importants efforts

doivent être fournis pour rendre la formation dans le domaine de la pêche et l'aquaculture (y compris pisciculture, algoculture et conchyliculture) plus innovante afin de faire face aux défis technologiques et environnementaux de plus en plus prégnants dans ces filières. Les échanges de bonnes pratiques entre les acteurs de la formation à ces métiers et les acteurs privés doivent être soutenus tant sur la durée que via des financements européens plus élevés.

15. **Demande instamment** à la Commission européenne de mieux prendre en compte les difficultés liées à la reprise des activités de pêche, de conchyliculture et d'aquaculture en raison de leur faible rentabilité économique et de la pénibilité des conditions de travail. La Commission Arc Atlantique invite la Commission européenne à adopter des mesures faisant de la formation un élément clé de la relève générationnelle pour encourager le développement des carrières professionnelles dans les secteurs de la pêche, de la conchyliculture et de l'aquaculture.

\*\*\*\*\*

## INNOVATION ET ÉCONOMIE BLEUE

La Commission Arc Atlantique prête une attention particulière aux questions d'innovations et de compétitivité des territoires dans le cadre du groupe de travail « Innovation ». L'Innovation qu'elle soit technologique ou territoriale touche tous les domaines de l'économie bleue (énergies marines renouvelables, construction navale, tourisme maritime et côtier, nautisme, transport maritime, recherche marine et formation) et toutes les Régions atlantiques. Pour ces raisons, la Commission Arc Atlantique:

16. **S'étonne** du faible budget alloué aux trois appels à projets croissance bleue du FEAMP (7,5 millions d'Euros en 2016 pour les appels « Blue Careers », « Blue Labs » et « Blue technology »)<sup>1</sup>. L'innovation étant une priorité clé du Plan d'Action de la Stratégie Atlantique, nous appelons à une augmentation conséquente de ce budget à l'avenir. A titre d'exemple, l'appel Croissance bleue du Programme Horizon 2020 sur la recherche en Atlantique était doté en 2015 d'un budget de 20 millions d'Euros<sup>2</sup>.
17. **Appelle** au renforcement du soutien de l'Union européenne en faveur de l'innovation et de l'efficacité des ressources énergétiques. Ce soutien est plus que jamais nécessaire dans les territoires atlantiques pour faire face aux pertes d'emplois dues au coût élevé de l'énergie, ainsi qu'à la concurrence des produits en provenance des pays tiers aux coûts de productions moindres (notamment dans les secteurs traditionnels tels que le secteur de l'acier).
18. **Demande** la mise en œuvre d'une Stratégie maritime industrielle intégrée permettant de concentrer les financements sur la recherche, l'innovation et la formation dans les secteurs maritimes. L'Union européenne doit mettre en place des outils adaptés pour que les industries maritimes poursuivent leur dynamique de différenciation et de diversification et fassent de l'Europe, en particulier du bassin Atlantique, un acteur de premier plan dans l'économie maritime mondiale.

*Approuvée à l'unanimité par la Commission Arc Atlantique*

---

<sup>1</sup> Appels à projets «EMFF Blue Growth»: [https://ec.europa.eu/easme/sites/easme-site/files/emff\\_calls\\_final\\_web.pdf](https://ec.europa.eu/easme/sites/easme-site/files/emff_calls_final_web.pdf)

<sup>2</sup> Appels à projets [BG-01-2015](#): "Improving the preservation and sustainable exploitation of Atlantic marine ecosystems"